



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Sixième session

Budva (Monténégro), 11-13 septembre 2017

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement de la Convention :
mise en œuvre du programme de travail pour 2015-2017****Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail pour 2015-2017****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement à sa cinquième session (voir ECE/MP.PP/2014/2/Add.1, décision V/7, par. 9). Il donne un aperçu au 22 juin 2017 des contributions et du montant estimatif des dépenses liées à l'exécution du programme de travail de la Convention pour 2015-2017.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités.....	3
II. Contributions.....	4
A. Contributions financières et annonces de contributions financières	4
B. Contributions en nature.....	13
III. Montant estimatif des dépenses et prévisions de dépenses	14
Tableaux	
1. Contributions reçues en 2015 et pour 2015 pour la Convention et le Protocole au 22 juin 2017	4
2. Contributions reçues en 2016 et pour 2016 pour la Convention et le Protocole au 22 juin 2017	7
3. Contributions reçues en 2017 et pour 2017 pour la Convention et le Protocole au 22 juin 2017	10
4. Contributions aux projets menés dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité.....	13
5. Contributions annoncées pour 2015-2018 au 22 juin 2017	13
6. Janvier-décembre 2015	14
7. Janvier-décembre 2016	17
8. Prévisions de dépenses de janvier à décembre 2017	19

I. Généralités

1. Le présent rapport donne un aperçu au 22 juin 2017¹ des contributions et des dépenses liées à l'exécution du programme de travail établi au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) pour 2015-2017. Durant la période 2015-2017, le secrétariat est resté très prudent dans l'affectation des ressources, notamment parce qu'une grande part des contributions ont été versées pendant la seconde moitié de l'exercice budgétaire, si bien qu'il n'était pas certain que les fonds disponibles soient suffisants. Le secrétariat a fait divers efforts dans le but d'encourager des contributions en nature et, partant, de faire moins appel au fonds d'affectation spéciale. Il continuera à rechercher des synergies avec les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, dans le but de maintenir un nombre satisfaisant d'activités en en partageant les coûts de mise en œuvre.

2. Pour assurer la continuité des travaux menés au titre de la Convention, il est primordial de pourvoir au financement à long terme des dépenses de personnel. La prolongation des contrats du personnel financés par le fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Aarhus dépend des contributions reçues et de leur montant. Le dispositif financier actuel reposant sur des contributions volontaires et ne donnant aucune indication sur leur ordre de grandeur, le niveau des contributions ne cesse de fluctuer, ce qui rend le financement des postes extrabudgétaires aléatoire et imprévisible. Comme cela a été le cas les années passées, le secrétariat s'est donc vu dans l'obligation d'assurer en priorité la disponibilité des fonds destinés aux dépenses de personnel, qui doivent être réservés au moins un an avant de conclure les engagements correspondants. S'il a été en mesure d'allouer suffisamment de fonds aux dépenses de personnel et au financement des activités au cours du premier semestre des années 2015, 2016 et 2017, c'est uniquement grâce aux économies réalisées à la fin de chaque année précédente.

3. Au cours de la période 2015-2017, le secrétariat a embauché un fonctionnaire de classe P-3 titulaire d'un engagement à durée déterminée, dont le poste est financé par des ressources extrabudgétaires, ainsi qu'un fonctionnaire de classe P-2 titulaire d'un engagement à durée déterminée, dont le poste est financé par des ressources ordinaires². Pour assurer la continuité des travaux et le respect des engagements, le secrétariat a dû régulièrement revoir la répartition des tâches entre ses collaborateurs afin que le travail soit fait en temps voulu lorsqu'il existait des priorités concurrentes³.

4. Depuis le 1^{er} février 2016, l'arrangement provisoire consistant à financer le poste d'un membre du personnel administratif par le biais du prélèvement de 13 % sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE, au titre des dépenses d'appui au programme, a été supprimé. Ce poste est indispensable pour apporter l'appui administratif nécessaire aux activités menées au titre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP), notamment les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires des deux instruments. Afin que l'exécution du programme de travail ne subisse aucune interruption, le secrétariat a recruté un membre du personnel administratif dont le poste est financé par des fonds extrabudgétaires. Il a été décidé que, pendant une période transitoire, les coûts et les tâches de ce membre du personnel seraient partagés entre les secrétariats de la Convention d'Aarhus et de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à

¹ Pour une présentation de fond de l'exécution du programme de travail, on consultera le document paru sous la cote ECE/MP.PP/2017/3.

² Après le départ d'un fonctionnaire de classe P-2 en août 2014, le poste a été occupé à titre temporaire par un membre du personnel titulaire d'un engagement de courte durée jusqu'à la fin de la procédure officielle de recrutement d'un fonctionnaire engagé pour une durée déterminée.

³ Un fonctionnaire de la classe P-3, dont le poste était financé par des ressources extrabudgétaires, a quitté le secrétariat en août 2016 et un fonctionnaire de la classe P-2, dont le poste est financé au titre du budget ordinaire, était en congé jusqu'au 28 février 2017. De ce fait, du personnel temporaire a été recruté aux classes P-1 et P-2 pour assurer les tâches liées à ces postes.

longue distance. À compter de 2017, le fonctionnaire dont le poste est financé par des ressources extrabudgétaires est chargé d'assurer à plein temps le soutien administratif des activités menées dans le cadre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP.

II. Contributions

5. L'indication des « contributions ajustées » dans les colonnes correspondantes des tableaux 1, 2 et 3 ci-dessous a pour objet de donner une image plus réaliste des ressources véritablement disponibles au cours d'une année donnée. Les contributions versées par les Parties et les Signataires sont souvent destinées à être utilisées une autre année que celle où elles ont été versées ou reçues. Le montant ajusté des contributions pour une année donnée est égal aux contributions reçues pendant cette année, moins la partie éventuellement réservée à une utilisation ultérieure, plus les contributions reçues au cours des années précédentes, mais destinées à être utilisées durant l'année de référence. Si les ressources nécessaires pour une année donnée ne sont pas versées en temps voulu, le secrétariat est contraint d'utiliser les fonds disponibles en fonction des besoins. Les montants présentés dans tous les tableaux ont été arrondis.

A. Contributions financières et annonces de contributions financières

Tableau 1
Contributions reçues en 2015 et pour 2015 pour la Convention et le Protocole au 22 juin 2017
 (En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Albanie	-	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	-	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	2 971	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	2 971	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Allemagne	90 000	90 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015
	60 000	-	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
	16 447	16 447	Contribution additionnelle pour des activités liées au Protocole sur les RRTP en 2015
Arménie	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Autriche	-	12 453	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	5 015	5 015	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	10 965	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
Bélarus	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (État fédéral)	23 008	23 008	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 063	1 063	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Wallonie)	4 100	4 100	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Bosnie-Herzégovine	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Bulgarie	1 500	1 500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Chypre	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2013
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Danemark	60 975	20 325	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 60 975 dollars) ; annualisée pour 2015
	30 489	10 163	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 30 489 dollars) ; annualisée pour 2015
Espagne	3 268	-	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
	-	3 254	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
Estonie	1 134	1 134	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	437	437	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Finlande	5 531	5 531	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015
France	-	81 352	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	31 746	31 746	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015
	71 272	-	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	32 967	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015
	32 967	32 967	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Grèce	-	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2017
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Irlande	-	6 353	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	-	3 736	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	5 482	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	3 289	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Islande	1 480	1 480	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Italie	55 310	55 310	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	46 382	46 382	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015
	35 491	-	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE, reçue en 2015
Kazakhstan	985	985	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Kirghizistan	-	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
Lettonie	-	2 491	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	2 116	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	1 058	1 058	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Lituanie	993	993	Pour la Convention d'Aarhus 2015

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Luxembourg	5 700	5 700	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015
Monténégro	-	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	489	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	15 462	15 462	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015 afin d'appuyer une étude sur les différentes approches concernant la portée des recours judiciaires dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale
	-	43 963	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015 pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'organisations non gouvernementales, reçue en 2014
	36 614	-	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016 pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'organisations non gouvernementales, reçue en 2015
Pays-Bas	51 020	51 020	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	23 529	23 529	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Pologne	-	6 196	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	-	3 717	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	5 291	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
Portugal	489	-	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
	489	489	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	489	489	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
République de Moldova	1 058	1 058	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	-	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2016
Roumanie	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	500	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	46 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
Serbie	1 300	1 300	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Slovaquie	855	855	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	562	562	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	832	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	547	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Slovénie	3 250	3 250	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	1 083	1 083	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Suède	4 140	-	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2014 afin de couvrir le coût d'une étude sur l'accès à la justice, reçue en 2015
	8 980	-	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
	35 000	35 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	18 000	18 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	15 000	15 000	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2015
Suisse	41 451	41 451	Pour la Convention d'Aarhus 2015, dont 20 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
	72 165	72 165	Pour le Protocole sur les RRTP en 2015, y compris 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Tchéquie	-	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	-	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	15 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	10 000	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Union européenne	108 342	108 342	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	12 597	12 597	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Ukraine	3 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2013, reçue en 2015
	3 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
	-	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
Total	1 203 103	1 067 479	
Montant explicitement affecté au Protocole sur les RRTP	299 563	240 447	

Note : Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2015 des Parties à la Convention ci-après : Azerbaïdjan, Chypre, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Tadjikistan et Turkménistan. Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2015 des Parties au Protocole ci-après : Chypre, Israël et ex-République yougoslave de Macédoine.

Tableau 2

Contributions reçues en 2016 et pour 2016 pour la Convention et le Protocole au 22 juin 2017

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2016 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2016</i>	<i>Observations</i>
Albanie	-	2 971	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	-	2 971	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
	3 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	3 000	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Allemagne	-	60 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
	16 393	16 393	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2016 pour appuyer la participation d'experts de pays en transition et d'organisations non gouvernementales

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2016 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2016</i>	<i>Observations</i>
Arménie	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Autriche	-	10 965	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	5 036	5 036	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
	10 929	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
Bélarus	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Belgique (État fédéral)	23 112	23 112	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 056	1 056	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Belgique (Wallonie)	3 929	3 929	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Bosnie-Herzégovine	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
Bulgarie	1 760	1 760	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Danemark	-	20 325	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 60 975 dollars) ; annualisée pour 2016
	-	10 163	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 30 489 dollars) ; annualisée pour 2016
Espagne	3 254	-	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
Estonie	1 099	1 099	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	549	549	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Finlande	5 574	5 574	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016
France	-	71 272	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	71 744	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	31 847	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Irlande	-	5 482	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	5 464	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	3 289	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
	3 279	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Islande	1 480	1 480	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Italie	112 740	112 740	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	-	35 491	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE, reçue en 2015

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2016 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2016</i>	<i>Observations</i>
	53 781	53 781	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE
Kazakhstan	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Kirghizistan	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Lettonie	-	2 116	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
Lituanie	1 115	1 115	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Luxembourg	-	1 086	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	-	543	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
Monténégro	477	477	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	1 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
	-	36 614	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016 pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'organisations non gouvernementales, reçue en 2015
Pays-Bas	50 280	50 280	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	47 771	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	22 650	22 650	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
	-	36 614	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016 pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'organisations non gouvernementales, reçue en 2015
Pologne	-	5 291	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	5 308	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	3 175	3 175	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
	3 000	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Portugal	493	493	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
République de Moldova	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	500	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2016
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Roumanie	-	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	46 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
Slovaquie	-	832	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	807	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	547	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
	531	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2016 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2016</i>	<i>Observations</i>
Slovénie	3 716	-	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2016
	3 716	3 716	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	531	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2016
	531	531	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
	531	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Suède	35 000	35 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	5 000	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Suisse	40 609	40 609	Pour la Convention d'Aarhus 2016, dont 20 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
	72 539	72 539	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, dont 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Tadjikistan	175	175	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Tchéquie	-	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2015
	15 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2015
	10 000	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Union européenne	112 233	112 233	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	12 597	12 597	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
Ukraine	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	3 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2016
Total	850 417	984 359	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	185 322	223 811	

Note : Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2016 des Parties à la Convention ci-après : Azerbaïdjan, Chypre, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Roumanie, Serbie et Turkménistan. Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2016 des Parties au Protocole ci-après : Belgique, Chypre, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Lettonie, Malte, Serbie et Ukraine.

Tableau 3

Contributions reçues en 2017 et pour 2017 pour la Convention et le Protocole au 22 juin 2017

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2017 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Albanie	-	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Allemagne	60 000	60 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
	27 996	27 996	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2017 pour appuyer la participation d'experts de pays en transition et d'organisations non gouvernementales
	5 022	5 022	Pour le Protocole sur les RRTP 2017

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2017 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Autriche	-	10 929	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	5 022	5 022	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Bélarus	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (État fédéral)	21 762	21 762	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 009	1 009	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Bosnie-Herzégovine	-	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
Bulgarie	1 936	1 936	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Danemark		20 325	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 60 975 dollars) ; annualisée pour 2017
	-		
		10 163	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 30 489 dollars) ; annualisée pour 2017
	-		
Finlande	10 000	10 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
France	-	71 744	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	31 847	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
	70 575	-	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Grèce	1 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2017
	1 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2017
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Irlande	-	5 464	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	3 279	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Islande	1 480	1 480	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Italie	106 157	106 157	Pour la Convention d'Aarhus 2017
		35 491	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE, reçue en 2015
	-		
		53 781	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE, reçue en 2015
	-		
Lettonie	2 000	2 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Lituanie	1 067	1 067	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2017 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Luxembourg	1 086	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	1 086	1 086	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	543	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
	543	543	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Malte	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Monténégro	-	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Pays-Bas	-	47 771	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	21 345	21 345	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Pologne	-	5 308	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	46 512	-	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016
	46 512	46 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
Slovaquie	-	807	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	531	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Slovénie	-	531	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Suède	35 000	35 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	18 000	18 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Suisse	39 761	39 761	Pour la Convention d'Aarhus 2017, dont 20 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Tadjikistan	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Tchéquie	-	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Union européenne	106 724	106 724	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	12 597	12 597	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Total	643 492	749 791	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	142 373	140 486	

Note : Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2017 des Parties à la Convention ci-après : Arménie, Azerbaïdjan, Chypre, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Kirghizistan, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turkménistan et Ukraine. Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2017 des Parties au Protocole ci-après : Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Lettonie, Malte, Roumanie, Serbie et Ukraine.

Tableau 4
**Contributions aux projets menés dans le cadre de l'Initiative
 environnement et sécurité⁴**

(En dollars des États-Unis)

<i>Projets menés dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité</i>	<i>Total des contributions reçues</i>
Renforcer la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et promouvoir son Protocole sur les RRTP au Bélarus	32 254
Renforcer l'accès à la justice en matière d'environnement en Europe du Sud-Est	8 216

Tableau 5
Contributions annoncées pour 2015-2018 au 22 juin 2017

(Dans la monnaie d'origine)

<i>Pays donateur</i>	<i>Monnaie d'origine</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Allemagne	USD	60 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Belgique (Wallonie)	USD	3 465	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Espagne	EUR	5 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	EUR	5 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
France	EUR	30 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Kazakhstan	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Portugal	USD	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	USD	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
République de Moldova	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	USD	1 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Suisse	CHF	70 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, dont 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition

Abbreviations : CHF = francs suisses ; EUR = euros ; USD = dollars des États-Unis.

B. Contributions en nature

6. Les contributions en nature ci-après ont été apportées sur la période 2015-2017⁵ :

a) Aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe visant à permettre à un certain nombre de participants des centres Aarhus et de représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales de se rendre aux sessions de la Réunion des Parties et aux réunions des groupes de travail des Parties et des équipes spéciales organisées au titre de la Convention et du Protocole sur les RRTP ;

b) Aide de l'Initiative en faveur de l'accès à l'information et de l'Institut des ressources mondiales visant à permettre à des fonctionnaires du secrétariat de se rendre à une réunion d'experts consacrée à l'indice d'Aarhus, ensemble d'indicateurs destinés à vérifier la transposition en droit interne de la Convention d'Aarhus et son application pratique (Dublin, 13 et 14 juillet 2015) ;

⁴ Destinées à un appui consultatif de fond aux activités menées dans le cadre des projets (rémunération et frais de voyage du personnel dans les domaines de travail ou d'activité relatifs au renforcement des capacités des programmes de travail pour 2012-2014 et 2015-2017).

⁵ Les contributions en nature destinées exclusivement aux activités menées au titre du Protocole sur les RRTP figurent dans le rapport établi pour la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/2017/9).

c) Aide de la Banque européenne d'investissement visant à permettre au secrétariat de participer à la réunion du Groupe de travail des institutions financières internationales consacrée à la divulgation d'informations et à la mobilisation des parties prenantes (Luxembourg, 29 octobre 2015) ;

d) Aide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) visant à permettre à des fonctionnaires du secrétariat de la Convention d'Aarhus de fournir des conseils d'expert à son propre secrétariat concernant la participation des observateurs à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Paris, 28 novembre-11 décembre 2015) ;

e) Aide de l'Institut de l'énergie et des transports du Centre commun de recherche de la Commission européenne, visant à permettre à des fonctionnaires du secrétariat de la Convention d'Aarhus de participer à un atelier en faveur du processus d'élargissement et d'intégration sur le thème : « Participation du public et transparence dans la mise en œuvre des politiques énergétiques » (Belgrade, 25 et 26 février 2016) ;

f) Aide du Programme de gouvernance environnementale Chine-Union européenne à la traduction et à la publication en chinois de la deuxième édition de l'ouvrage « Convention d'Aarhus : Guide d'application » ;

g) Contribution du Gouvernement italien pour un voyage d'étude d'une délégation biélorussienne consacré à la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus (Italie, 19-21 décembre 2016) et organisé dans le cadre du projet « Renforcer la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et promouvoir son Protocole sur les RRTP au Bélarus » mené sous l'égide de l'Initiative environnement et sécurité.

III. Montant estimatif des dépenses et prévisions de dépenses

7. Les contributions aux projets menés dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité dont les montants figurent au tableau 4 ont été entièrement utilisées.

8. Les tableaux 6, 7 et 8 ci-après ne portent que sur les dépenses destinées à être couvertes par les contributions volontaires versées conformément aux mécanismes financiers de la Convention et du Protocole par le biais du fonds d'affectation spéciale. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées au titre du budget ordinaire de l'ONU. Les chiffres ont été arrondis et peuvent varier en fonction du règlement administratif de l'ONU. Les dépenses indiquées sont celles qui se rapportent à l'exécution du programme de travail 2015-2017 au titre de la Convention d'Aarhus. Les dépenses liées au Protocole sur les RRTP sont communiquées aux organes du Protocole.

Tableau 6
Janvier-décembre 2015
(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information ^a	Journées de travail	57 995 ^b
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	20 708
Total partiel		78 703
II. Participation du public	Journées de travail	31 704 ^c
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	17 317
Total partiel		49 021

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
III. Accès à la justice	Journées de travail	57 995 ^d
	Sous-traitance/consultants (par exemple, études sur l'accès à la justice)	20 228
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	20 571
Total partiel		98 794
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	5 236 ^e
Total partiel		5 236
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	169 501 ^f
	Sous-traitance/consultants (par exemple, traductions)	5 883
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	79 429
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	717
Total partiel		255 530
VI. Renforcement des capacités ^g	Journées de travail	24 855 ^h
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	1 006
Total partiel		25 861
VII. Mécanisme d'établissement des rapports	Journées de travail	- ⁱ
Total partiel		-
VIII. Sensibilisation et promotion de la Convention	Journées de travail	30 091 ^j
	Sous-traitance/consultants	- ^k
Total partiel		30 091
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	36 940 ^l
	Sous-traitance/consultants (par exemple, traductions)	115
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts)	- ^m
Total partiel		37 055
X. Coordination et supervision des activités intersessions (par exemple, des réunions du Groupe de travail des Parties et du Bureau), y compris des préparatifs de la sixième session ordinaire de la Réunion des Parties	Journées de travail ⁿ	30 091 ^o
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	27 771
Total partiel		57 862

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
XI. Sixième session ordinaire de la Réunion des Parties		-
Total partiel		.^p
XII. Domaines d'appui horizontal	Formation du personnel et dépenses d'appui au personnel	848
Total partiel		848
Total (domaines d'activité I à XII)		639 002
Dépenses d'appui au programme (13 %)		83 070
Total général		722 072

Abréviation : Lignes directrices d'Almaty = Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales.

Notes : Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Le cas échéant, les totaux des notes a à p ci-dessous correspondent au pourcentage estimé de temps de travail global de tous les administrateurs rémunérés sur des fonds extrabudgétaires. Une ventilation par fonctionnaire est donnée entre parenthèses.

^a Y compris la responsabilité des outils d'information électroniques au titre de la Convention et du Protocole.

^b Total de 35 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2015 (30 % d'un P-3 et 5 % d'un P-3).

^c Total de 35 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3/P-2 de janvier à décembre 2015 (35 % d'un P-3/P-2).

^d Total de 35 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2015 (35 % d'un P-3).

^e Total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3/P-2 de janvier à décembre 2015 (5 % d'un P-3/P-2).

^f Total de 120 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2015 (80 % d'un P-3 et 40 % d'un P-3/P-2).

^g Ces activités de renforcement des capacités sont menées dans des domaines qui concernent la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'information électroniques ou accès à la justice, par exemple) sont comptabilisées sous ce domaine.

^h Total de 15 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2015 (15 % d'un P-3).

ⁱ Pas de dépenses prévues pour 2015.

^j Total de 20 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2015 (10 % d'un P-3, 5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-3/P-2).

^k Conformément à la pratique établie, certaines publications devraient être financées au titre du budget ordinaire de l'ONU.

^l Total de 20 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2015 (10 % d'un P-3 et 10 % d'un P-3/P-2).

^m Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur la promotion des Lignes directrices d'Almaty apparaissent sous le domaine d'activité X (coordination et supervision des activités intersessions).

ⁿ Y compris des conseils juridiques et des tâches à caractère général.

^o Total de 20 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2015 (10 % d'un P-3, 5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-3/P-2).

^p Pas de dépenses prévues pour 2015.

Tableau 7
Janvier-décembre 2016
 (En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information ^a	Journées de travail	47 304 ^b
	Sous-traitance/consultants (par exemple, mise à niveau du Centre d'échange d'informations d'Aarhus)	11 200 ^c
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	24 977
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-
	Total partiel	83 481
II. Participation du public	Journées de travail	24 130 ^d
	Sous-traitance/consultants	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	19 810
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-
	Total partiel	43 940
III. Accès à la justice	Journées de travail	57 648 ^e
	Sous-traitance/consultants	3 200
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	30 867
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-
	Total partiel	91 715
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	24 130 ^f
	Sous-traitance/consultants	580
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	32 324
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-
	Total partiel	57 035
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	182 532 ^g
	Sous-traitance/consultants	2 894
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	76 264
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-
	Total partiel	261 690
VI. Renforcement des capacités ^h	Journées de travail	24 706 ⁱ
	Sous-traitance/consultants	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	556
	Total partiel	25 262

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
VII. Mécanisme d'établissement des rapports	Journées de travail	j
Total partiel		-
VIII. Sensibilisation et promotion de la Convention	Journées de travail	29 532 ^k
	Sous-traitance/consultants	l
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	6 580
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	1 398
Total partiel		37 510
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	21 297 ^m
	Sous-traitance/consultants	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts)	- ⁿ
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	1 230
Total partiel		22 527
X. Coordination et supervision des activités intersessions, y compris des préparatifs de la sixième session ordinaire de la Réunion des Parties	Journées de travail ^o	32 942 ^p
	Sous-traitance/consultants	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	49 370
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	2 173
Total partiel		84 485
XI. Sixième session ordinaire de la Réunion des Parties		- ^q
Total partiel		-
XII. Domaines d'appui horizontal	Formation du personnel	560
	Appui du secrétariat (G-4) ^r	60 731
Total partiel		61 291
Total		768 938
Dépenses d'appui au programme (13 %)		99 962
Total général		868 900

Abréviation : Lignes directrices d'Almaty = Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales.

Notes : Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur et d'agent des Services généraux qui figurent dans les notes a à r ci-dessous sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine de travail par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Une ventilation par fonctionnaire est donnée entre parenthèses.

- ^a Y compris la responsabilité des outils d'information électroniques au titre de la Convention et du Protocole.
- ^b Total de 30 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2016 (25 % d'un P-3 et 5 % d'un P-3).
- ^c La mise à niveau du portail Web PRTR.net sera financée par la contribution au programme de travail établi au titre du Protocole.
- ^d Total de 25 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à août 2016 (25 % d'un P-3).
- ^e Total de 35 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2016 (35 % d'un P-3).
- ^f Total de 25 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à août 2016 (25 % d'un P-3).
- ^g Total de 120 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à août 2016 (80 % d'un P-3 et 40 % d'un P-3) et total de 80 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 et de 100 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de septembre à décembre 2016 (80 % d'un P-3 et 100 % d'un P-1).
- ^h Ces activités de renforcement des capacités sont menées dans des domaines qui concernent la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'information électroniques ou accès à la justice, par exemple) sont comptabilisées sous ce domaine.
- ⁱ Total de 15 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2016 (15 % d'un P-3).
- ^j Pas de dépenses prévues pour 2016.
- ^k Total de 15 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2016 (5 % d'un P-3 et 10 % d'un P-3) et total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à août 2016 (5 % d'un P-3).
- ^l Conformément à la pratique établie, certaines publications devraient être financées au titre du budget ordinaire de l'ONU.
- ^m Total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2016 (10 % d'un P-3) et total de 5 % des dépenses afférentes un fonctionnaire P-3 de janvier à août 2016 (5 % d'un P-3).
- ⁿ Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur la promotion des Lignes directrices d'Almaty apparaissent sous le domaine d'activité X (coordination et supervision des activités intersessions). Les frais de voyage des experts liés à la promotion de la Convention et de ses principes apparaissent sous le domaine d'activité VIII.
- ^o Y compris des conseils juridiques et des tâches à caractère général.
- ^p Total de 20 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2016 (5 % d'un P-3 et 15 % d'un P-3).
- ^q Pas de dépenses prévues pour 2016.
- ^r Soixante pour cent des dépenses afférentes à un agent des services généraux de classe G-4 de février à décembre 2016, le solde de 40 % étant pris en charge par le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, pour lequel ce fonctionnaire travaille également.

Tableau 8
Prévisions de dépenses de janvier à décembre 2017

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information ^a	Journées de travail	17 000 ^b
	Sous-traitance/consultants	- ^c
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	5 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
	Total partiel	25 500
II. Participation du public	Journées de travail	15 000 ^d
	Sous-traitance/consultants	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	5 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
	Total partiel	23 500

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
III. Accès à la justice	Journées de travail	34 000 ^e
	Sous-traitance/consultants	10 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	35 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
	Total partiel	82 500
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	7 500 ^f
	Sous-traitance/consultants	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	5 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
	Total partiel	16 000
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	179 200 ^g
	Sous-traitance/consultants	15 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	90 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
	Total partiel	287 700
VI. Renforcement des capacités ^h	Journées de travail	16 000 ⁱ
	Sous-traitance/consultants	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	5 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
	Total partiel	24 500
VII. Mécanisme d'établissement des rapports	Journées de travail	^j
	Total partiel	-
VIII. Sensibilisation et promotion de la Convention	Journées de travail	26 200 ^k
	Sous-traitance/consultants	5 000 ^l
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	10 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	10 000
	Total partiel	51 200
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	37 400 ^m
	Sous-traitance/consultants	5 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts)	ⁿ

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
Total partiel		45 900
X.	Coordination et supervision des activités intersessions, y compris des préparatifs de la sixième session ordinaire de la Réunion des Parties	Journées de travail ^o 220 200 ^p
	Sous-traitance/consultants	48 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	100 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	15 000
Total partiel		383 200
XI.	Sixième session ordinaire de la Réunion des Parties	- ^q
Total partiel		-
XII.	Domaines d'appui horizontal	Formation du personnel 4 000
	Journées de travail (appui du secrétariat) ^r	75 600
Total partiel		79 600
Total (domaines d'activité I à XII)		1 019 600
Dépenses d'appui au programme (13 %)		132 548
Total général		1 152 148

Abréviation : Lignes directrices d'Almaty = Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales.

Notes : Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur et d'agent des Services généraux qui figurent dans les notes a à q ci-dessous sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine de travail par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Une ventilation par fonctionnaire est donnée entre parenthèses.

^a Y compris la responsabilité des outils d'information électroniques au titre de la Convention et du Protocole.

^b Total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2017 (5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-3).

^c La mise à niveau du portail Web PRTR.net sera financée par la contribution au programme de travail établi au titre du Protocole.

^d Total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 de janvier à décembre 2017 (10 % d'un P-2).

^e Total de 20 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2017 (20 % d'un P-3).

^f Total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 de janvier à décembre 2017 (5 % d'un P-2).

^g Total de 80 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 et à un fonctionnaire P-1 de janvier à décembre 2017 (80 % d'un P-3 et 80 % d'un P-1).

^h Ces activités de renforcement des capacités sont menées dans des domaines qui concernent la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'information électroniques ou accès à la justice, par exemple) sont comptabilisées sous ce domaine.

ⁱ Total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 et à un fonctionnaire P-2 de janvier à décembre 2017 (5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-2).

^j Les dépenses de personnel apparaissent sous le domaine d'activité X.

^k Total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3, de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 et de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à décembre 2017 (5 % d'un P-3, 10 % d'un P-2 et 5 % d'un P-1).

^l Conformément à la pratique établie, certaines publications devraient être financées au titre du budget ordinaire de l'ONU.

^m Total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3, de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 et de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à décembre 2017 (10 % d'un P-3, 10 % d'un P-2 et 10 % d'un P-1).

ⁿ Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur la promotion des Lignes directrices d'Almaty apparaissent sous le domaine d'activité X (coordination et supervision des activités intersessions).

^o Y compris des conseils juridiques et des tâches à caractère général.

^p Total de 75 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3, de 60 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 et de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à décembre 2017 (70 % d'un P-3, 5 % d'un P-3, 60 % d'un P-2 et 5 % d'un P-1).

^q Les dépenses apparaissent sous le domaine d'activité X.

^r Soixante-dix pour cent des dépenses afférentes à un agent des services généraux de classe G-4 de janvier à décembre 2017 (70 % d'un G-4, le reste de son temps de travail, 30 %, étant consacré au Protocole sur les RRTP).
